

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026**

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 40 - Procurations : 03

Rappel des dates : Convocation Partie Budgétaire: 28/01/2026 - Affichage : 28/01/2026

Convocation Générale : 06/02/2026 - Affichage : 06/02/2026

Le douze février deux mille vingt six, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle La Passerelle de Connerré sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à Jean-Yves LAUDE - 10/02/26	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles		Pouvoir donné à Franck FLOQUET - 10/02/26	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine	X		
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir donné à Jean-Claude LECOMTE - 06/02/26	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Damien CHRISTIANY est élu secrétaire de séance.

Objet : Assistance psychologique – Adhésion au Service d'Assistance Psychologique du CDG 72

Délibération n°2026-02-33

Chaque collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé physique et mentale des agents du fait de leur travail. Au regard des difficultés fréquemment identifiées liées à la souffrance au travail ou aux risques psychosociaux, le Centre de gestion a mis en place un service d'assistance d'un psychologue du travail à destination des collectivités et établissements publics territoriaux affiliées qui y adhéreront, pour les accompagner dans ces démarches.

L'adhésion à ce service permettra d'obtenir de manière rapide, l'assistance de la psychologue du travail du Centre de gestion en la sollicitant lorsqu'une difficulté survient. Cette difficulté peut être un événement traumatique au sein de la collectivité, un changement d'organisation, une difficulté personnelle ayant des répercussions sur le travail, etc. L'accompagnement est également proposé pour des visites de reprise d'activité après un long arrêt.

L'intervention de la psychologue du travail, facturée à l'heure ou à la demi-journée en fonction de sa nature, pourra être individuelle ou collective. L'entretien individuel n'aura pas de vocation thérapeutique et l'agent pourra, le cas échéant, être orienté vers un psychologue clinicien.

Pour les collectivités ayant adhéré à ce service, seule l'autorité territoriale pourra solliciter cette intervention, qu'elle soit individuelle ou collective. L'entretien individuel ne pourra avoir lieu qu'avec l'accord de l'agent.

Le Centre de gestion propose ainsi aux collectivités et aux établissements publics territoriaux un accompagnement complet dans les difficultés rencontrées au quotidien en matière de gestion des ressources humaines et une solution rapide d'intervention à une professionnelle qualifiée.

La collectivité souhaite donc adhérer à ce service et le solliciter en cas de besoin.

Pour information, ces éléments ont été présentés pour information en réunion du CST le 30 janvier dernier. Tant les représentants du personnel que ceux de la collectivité ont reconnu l'importance de la démarche et ont souligné l'engagement de la collectivité à prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé physique et mentale des agents du fait de leur travail.

L'accès à ce service nécessite l'adoption d'une délibération puis la signature d'une convention d'adhésion, jointe à la présente délibération.

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 28 avril 2025 du Conseil d'administration du Centre de gestion adoptant la convention d'adhésion au service d'assistance du psychologue du travail.

Sur le rapport de la Vice-présidente déléguée à la gestion des Ressources Humaines,

Décide de solliciter auprès du Centre de gestion de la Sarthe l'adhésion à son service d'assistance du psychologue du travail,

Accepte les conditions tarifaires telles que présentées dans la convention jointe à la présente délibération,

Dit que les crédits seront inscrits au budget,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service et ses éventuels avenants ou tout document utile afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 13 février 2026,

Le Président,
André Pigné

